Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BANFORA

Acquisition de de fournitures et produits de laboratoire

AVIS DE DEMANDE DE PRIX N° 2025 011/MS/SG/CHR-BFR/DG/PRM

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, du Centre hospitalier Régional (CHR) de Banfora

- 1. Le CHR de Banfora lance une demande de prix ayant pour objet **l'acquisition de de fournitures et produits de laboratoire** tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Elles doivent en outre disposer d'un agrément technique de type A2 pour les dispositifs médicaux de laboratoire de biologie médicale.

Les acquisitions se décomposent en deux lots comme suit :

Lot unique : Acquisition de fournitures et produits de laboratoire

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

- 3. Le délai de livraison ne devrait pas excéder :30 jours pour le lot.
- 4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la personne Responsable des Marchés Publics sis au bâtiment administratif du CHR, bureau PRM. **Tel : 63 62 34 42**
- 5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au bâtiment administratif du CHR, bureau PRM et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Vingt mille (20 000) FCFA pour chaque lot au service de recouvrement situé en face des Urgences Médico-chirurgicales du CHR. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.
- 6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux cent cinquante mille (250 000) F CFA pour chaque lot, devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au bâtiment administratif du CHR, avant le <u>jeudi 12 juin 2025, à 09 h 00 mn</u>. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres et sont informés par ailleurs que le montant prévisionnel de l'enveloppe est de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA TTC pour le lot.

La Personne Responsable des Marchés / Président de la Commission d'Attribution des Marchés du CHR

Daniel GUIGUI

Administrateur des hôpitaux et des services de santé

Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FADA N'GOURMA

Acquisition de Petits matériels médico-chirurgical au profit du CHR de Fada N'Gourma

Avis de demande de prix N°2025-011/MS/SG/CHR-FG/DG/PRCP du 26 mai 2025 Financement : BUDGET DU CHR-FG EXERCICE 2025 Lot unique : 20 000 000 FCFA TTC

- 1. Le CHR de Fada N'Gourma dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition de Petits matériels médico-chirurgical au profit du CHR de Fada N'Gourma tel que décrit dans les données particulières de la demande de prix
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les acquisitions se décomposent en lot unique : Acquisition de Petits matériels médico-chirurgical. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : quarante-cinq (45) jours.

